

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 9 février 2023

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

approuve le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Point 2. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

2.1- Vote des taux de fiscalité 2023

- fixe le montant du prélèvement fiscal et vote les taux d'imposition correspondants, à savoir un taux de 11,59 % pour la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de 3,52 % pour la Taxe foncière sur le bâti, de 15,22 % pour la Taxe foncière sur le non-bâti et 27,44 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- autorise la mise en réserve de la fraction du taux de Cotisation Foncière des Entreprises en conformité avec la réglementation

2.2- Budget Primitif Général 2023 (M14)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Général 2023 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- fixe les subventions et participations aux montants prévus au budget
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- fixe le montant de la subvention d'équilibre versée aux Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises du Florival et Camping Le Florival tel qu'inscrit au budget (Assainissement: 446 000 euros, Pépinière d'entreprises du Florival: 104 938 euros, Camping Le Florival: 124 421 euros)
- fixe le montant de la subvention versée à la Régie personnalisée en charge de l'exploitation du Centre Aquatique Nautilia à 720 000 euros pour 2023

- reprend de 100 000 euros la provision pour charges « gros investissements » en 2023 (provision semi-budgétaire)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2023

2.3- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2023

fixe le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 96 842 euros pour l'ensemble du territoire

Point 3. ASSAINISSEMENT

3.1- Budget Primitif Assainissement 2023 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Assainissement 2023 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre

Point 4. EAU POTABLE

4.1- Budget Primitif Eau potable 2023 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Eau potable 2023 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre

4.2- Modification des tarifs 2023 de la Régie publique de l'eau

fixe les tarifs Eau potable 2023 de la Régie

4.3- Vote des tarifs Eau potable 2023 pour les communes gérées en Délégation de Service Public

- accorde une suite favorable à la proposition de Caléo et vote les tarifs 2023 de la surtaxe
- habilite Monsieur le Président à signer un avenant au contrat conclu avec Caléo

Point 5. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

5.1- Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2023 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 6. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6.1- Budget Primitif Aires d'Activités Économiques 2023 (M14)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2023 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2023

6.2- Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid à Issenheim

- arrête et approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Daweid à Issenheim
- décide de poursuivre la mise en œuvre du projet et de finaliser le dossier de création de ZAC sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été présentés après avoir été enrichis par la concertation
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- invite la commune d'Issenheim à délibérer sur le bilan de la présente concertation

Point 7. ENVIRONNEMENT

7.1- Budget Primitif Environnement 2023 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Environnement 2023 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget

- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

7.2- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Renouvellement de la convention de partenariat pour la Mission d'animation et proposition de conventions pour la refacturation des frais d'étude des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et des frais liés aux plans d'action annuels de la Mission Eau

- valide la convention de partenariat de la Mission Eau
- valide la convention de refacturation des frais liés aux plans d'action de la Mission Eau
- valide la convention de refacturation des frais de l'étude PSE et des diagnostics initiaux des exploitations agricoles
- habilite Monsieur le Président à signer les conventions précitées et tout document s'y rapportant

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Budget Primitif Camping Le Florival 2023 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Camping Le Florival 2023 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 9. DÉVELOPPEMENT

9.1- Gerplan – Bilan 2022 – Programme 2023

- prend connaissance du bilan 2022
- valide le programme 2023
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets CCRG et à signer tout document s'y rapportant

9.2- Constitution du Comité des partenaires à la suite de la prise de la compétence Mobilité

valide la constitution du Comité des partenaires

Point 10. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

10.1- Convention de partenariat autour des actions de valorisation patrimoniale avec contrepartie financière entre la CCRG et Les Dominicains de Haute-Alsace

valide la convention de partenariat incluant une contrepartie annuelle de 20 000 euros versée pour Les Dominicains de Haute-Alsace et autorise Monsieur le Président à la signer

Point 11. HABITAT

11.1- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin - Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique

accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique (500 euros par dossier)

11.2- Demande de subvention pour le poste de Chef de Projet Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

- sollicite une aide financière auprès de l'ANAH (estimée à 10 134 euros)
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des courriers et demandes y afférents

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 10 février 2023 :
 - ✓ un poste d'Agent d'accueil culturel polyvalent relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet
 - ✓ un poste de Technicien Assainissement eaux usées et eaux pluviales gestionnaire patrimonial des réseaux, relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, à temps complet
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Général et Assainissement de l'exercice 2023

12.2- Modulation de la cotisation au fonds de départ des Bûcherons

suspend, pour une année supplémentaire, l'appel à cotisation auprès des communes au fonds destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier

12.3- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP)

valide le remplacement des références de deux arrêtés instaurés en 2021 ayant étendu définitivement le RIFSEEP aux deux cadres d'emplois suivants :

- ✓ le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, par référence au corps des Ingénieurs des travaux publics de l'État
 - ✓ le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, par référence au corps des Techniciens supérieurs du développement durable
- avec effet au 1^{er} mars 2023

12.4- Création d'un cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture en catégorie B

valide l'adaptation de la correspondance avec les corps de l'État pour la définition du régime indemnitaire de deux arrêtés instaurés en 2021 ayant étendu le RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Aides-soignantes de la Fonction Publique Territoriale, en catégorie B, avec effet au 1^{er} mars 2023

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

13.1- Budget Eau potable 2022 – Virement de crédits

est informé du virement de crédits réalisé le 22 novembre 2022 :

- article 022 – Dépenses imprévues : - 50 000 euros
 - article 605 – Achat d'eau : + 50 000 euros
- réalisé afin de couvrir des dépenses imprévues d'achat d'eau

13.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires

prend acte de la communication de l'état des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires

13.3- Lancement/Dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO